REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTIONS DU FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

GENERAL SECRETARIAT

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL FUNDS AND PARTNERS GRANTS FOR FIGHT AGAINTS AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

DECISION N°_____/D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/Nm DU _____
Portant attribution de la Consultation N°D13-319/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026 du 08 septembre 2026 suivant l'autorisation de gré à gré n°05331-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE4-CE6 du 27 août 2026 pour l'acquisition des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) pour la Région du Sud

****

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;
Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques, pour l'Exercice 2026 ;
Vu l'autorisation de gré à gré n°05331-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE4-CE6 du 27 août 2026 ;
Vu le Dossier de Consultation N°D13-319/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026 du 08 septembre 2026 ;
Vu le Procès-verbal de négociation du 30 septembre 2026
Vu le Procès-verbal de la session du 15 octobre 2026 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme National de Lutte contre le Paludisme ;
VU l'Avis favorable de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Approvisionnements Généraux par correspondance N°129/L/MINMAP/CCCM-AG/2026 du 22 octobre 2026 ;

DECIDE :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 101 alinéas 1 et 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré adjudicataire de la Consultation N°D13-319/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2026 du 08 septembre 2026 suivant l'autorisation de gré à gré n°05331-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE4-CE6 du 27 août 2026 pour l'acquisition des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) pour la Région du Sud :

Soumissionnaire	Intitulé	Montant TTC	Délai et lieu de livraison
NAN COMPANY LIMITED BP: 2168 Bamenda	Acquisition des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) pour la Région du Sud	1 013 207 100	Huit (08) mois à la Délégation Régionale de la Santé Publique du Sud

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :
- *MINMAP ;*
- *ARMP/JDM (pour publication);*
- *CSPM/PNLP;*
- *GTC/PNLP (pour affichage);*
- *Service des Marchés Publics/MINSANTE ;*
- *Intéressé ;*
- *Archives/chronos.*